

## CLASSE DE NEIGE À SERRE CHEVALIER

Les travaux du conseil

P.4

Arènes neuves

P.9

Futur parc

P.13

Le MJV

**SAM 16 AVRIL**

**ANNIVERSAIRE MJV!**

17<sup>th</sup> Entraînement d'Abbrade  
Mardi 17 Mars

19<sup>th</sup> SOIREE

P.18

# ÉTAT CIVIL

## ■ NAISSANCES

### Bienvenue à :

ALBERT Neil né le 2.02.2016 à Nîmes

LECLERCQ Théo né le 26.03.2016 à Nîmes

## ■ DÉCÈS

### Une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

PASCAL Odette née GRONCHI, le 16 janvier

ANDREONI Jacques, le 3 février

MARTIN Jérôme, le 13 février

HARDY Georges, le 19 mars

# SOMMAIRE

Le mot du Maire	3
Les travaux du conseil	4-7
Communication Mairie	8-13
Jeunesse et culture	14-16
Forum des associations	17-18
La CCRVV vous informe	19
Numéros utiles	20

## INFOS DIVERSES

### ■ RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

La mairie assure un ramassage d'encombrants et déchets verts (en sacs uniquement). Il est exclusivement réservé aux : personnes âgées de + 65 ans et sans moyen de locomotion ; personnes à mobilité réduite ou handicapées. Celui-ci s'effectuera le 1er mardi de chaque mois. Tél. 04 66 71 11 58

### ■ LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent appeler la mairie et se faire livrer leurs médicaments. Un membre du C.C.A.S vient gratuitement prendre votre ordonnance et vous ramène vos médicaments.

### ■ RECENSEMENT MILITAIRE

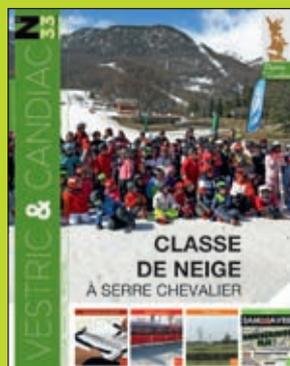
Les jeunes gens (garçons et filles) nés en 2000, sont invités à se rendre en mairie le mois de leur 16<sup>e</sup> anniversaire, munis de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents (recensement obligatoire).

### ■ POUR LA MUTUELLE :

«La Mutuelle MGS tiendra une permanence, en mairie, le dernier mardi matin de chaque mois impair (janvier, mars...), de 9 à 12 H.»

## PROCHAINE PARUTION

La prochaine parution du Journal Municipal est prévue à la mi-juillet. Associations, annonceurs faites nous parvenir vos textes et informations avant le 24 juin 2016 impérativement ([agnes.vestric@orange.fr](mailto:agnes.vestric@orange.fr)).



### Directeur de la publication :

Jean-François Laurent

### Comité de rédaction :

Agnès Nectoux, Thierry Pascal, Nathalie Calia, Christine Fichot, Xavier Causse, Joëlle Pascual.

### Adressez vos articles à :

[agnes.vestric@orange.fr](mailto:agnes.vestric@orange.fr)

Maquette : Mimesis - 06 15 48 91 41

Impression : JF impression



# LE MOT DU MAIRE



## ***Vestriçoises, Vestriçois,***

L'année 2015 a été une année difficile, l'analyse des comptes le met en évidence, avec un résultat de la section de fonctionnement très inférieur aux années précédentes soit 15 525,70 euros et en investissement un résultat négatif de 108 505,82 euros.

Les résultats cumulés au 31/12/2015, prenant en compte les résultats reportés au 31/12/2014, font ressortir un excédent de 167 400,53 euros pour le fonctionnement et 1 264 721,06 euros pour l'investissement.

La diminution des recettes est due principalement à la baisse de la dotation de l'état, soit 32 787 euros cumulés à fin 2015, baisse que nous allons subir encore dans les deux années à venir.

La maîtrise des dépenses futures passe par la recherche d'économies à faire, la réduction de certains budgets, mais nous devons également supporter l'augmentation de dépenses spécifiques qui nous sont imposées.

Nous avons élaboré un budget 2016 sans augmentation des taxes locales, mais si la situation ne s'améliore pas, il sera difficile de maintenir ces taux pour les prochaines années.

Nous avons un programme d'investissements ambitieux pour 2016 et les prochaines années de 1 348 000 euros, ces travaux ne pourront commencer que lorsque nous aurons la confirmation de nos partenaires financeurs à nos diverses demandes de subventions.

La réfection de certaines voiries, l'entretien et la mise aux normes de bâtiments, la rénovation du court de tennis (avec l'aide notifiée de la réserve parlementaire de notre sénatrice Mme Lopez), l'aménagement d'espaces publics avec la plantation d'arbres ou la mise en place de jeux pour enfants vont être réalisés prochainement.

Le devenir de nos communes avec la perte de compétences, les prochaines fusions de nos intercommunalités, la préparation de ces profondes modifications, voilà la tâche qui nous attend jusqu'à la fin de ce mandat.

Dans notre recherche de réduction des coûts et d'amélioration de résultats, nous avons mis en place, avec la communauté de communes Rhône Vistre Vidourle, la mutualisation d'achats et de services dans plusieurs domaines.

*Jean-François Laurent,  
Maire de Vestric et Candiac*



### VOTRE MAIRE VOUS REÇOIT

M. Jean-François Laurent  
vous reçoit sur rendez-vous  
les lundis après-midi de  
14h00 à 17h30 et les vendredis  
matin de 8h30 à 11h00.

# LES TRAVAUX DU CONSEIL

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

### ■ FACTURES LIÉES À DES INVESTISSEMENTS A MANDATER AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET M14 ET M49

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire en vertu de l'article L.612-1 du CGCT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'année précédente.

### ■ DOTATION ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R)

La subvention pour la voirie doit s'inscrire dans un projet de sécurisation des piétons et des deux roues.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à demander la subvention.

### ■ DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la commune d'Aubord, Bernis, Ledenon pour le diagnostic vulnérabilité.

### ■ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE 2014

Le CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable.

### ■ CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

ERDF demande de poser un câble électrique d'alimentation en souterrain sur la parcelle AK19.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention pour la pose d'un câble électrique d'alimentation en souterrain sur la parcelle AK19.

mentation en souterrain sur la parcelle AK19.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2016

### ■ DOTATION D' ACTIONS PARLEMENTAIRES 2016

La collectivité met en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement un rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Les parlementaires possèdent une enveloppe budgétaire qu'ils peuvent faire bénéficier à certaines communes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déposer un dossier de subvention pour la dotation parlementaire 2016 pour les travaux de réhabilitation du court de tennis.

### ■ CENTRE DE GESTION : PROROGATION DE CONVENTIONS

Une convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels et une convention d'inspection santé et sécurité au travail ont été établies et se terminaient en décembre 2015.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de proroger ces conventions jusqu'au 31 décembre 2016.

### ■ SYNDICAT MIXE DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Le conseil municipal à l'unanimité décide de l'adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze au syndicat mixte départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

### ■ BAIL COMMERCIAL « LE PETIT VESTRIC »

M. le Maire propose d'augmenter le loyer pour le prochain locataire.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer un nouveau bail commercial.

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2016

### ■ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ANNÉE 2015

Le compte administratif est l'état arrêté des comptes de l'année N-1, des recettes et des dépenses engagées par le Maire.

De même, le compte de gestion du percepteur est le résultat du compte administratif comparé à la gestion financière du percepteur. Il permet de s'assurer du respect des autorisations budgétaires de la commune. Le compte de gestion doit être conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune.

Les chiffres du budget pour 2015 sont identiques pour le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015.

### ■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Pour l'année 2015, l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent (recettes-dépenses).

• Pour la section de fonctionnement : 15 525.70 € report au 31/12/2014 de 151 874.83 € soit un résultat de 167 400.53 €

• pour la section d'investissement : 108 505.82 € report au 31/12/2014 de 1 373 226.88 € soit un résultat de 1 264 721.06 €.

Le conseil municipal décide de garder dans chaque section l'excédent de 2015.

Avant le vote du budget, il y a lieu de délibérer sur le taux des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti.

### Pour rappel 2015

TAUX COMMUNAUX :

TH : 12.40 % - FB : 17.14 %

FNB : 61.49 %.

La proposition est de maintenir les mêmes taux que ceux de 2015.

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2015.

#### ■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

• **Dépenses et recettes de la section de fonctionnement** s'équilibrent à : 1 088 447.79 €.

• **Dépenses et recettes de la section d'investissement** s'équilibrent à : 1 348 867.06 €.

Le conseil municipal approuve le budget M14 2016.

#### ■ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2016 M 49

Comme pour le budget M14, le compte de gestion du percepteur et le compte administratif doivent être votés.

Les chiffres du budget pour 2015 sont identiques pour le compte administratif et le compte de gestion.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion et le compte administratif.

#### ■ AFFECTATION DES RÉSULTATS

Pour l'année 2015, l'arrêt des comptes à la clôture de l'exercice fait apparaître un excédent (recettes-dépenses) auquel s'ajoute le report au 31/12/2014.

• **Pour la section d'exploitation**, un résultat de 146 928.38 €.

• **Pour la section d'investissement**, un résultat de 63 784.27 €.

Le conseil municipal décide de garder à chaque section l'excédent de 2015 qui sera reporté au budget 2016.

#### ■ PRIX DE L'EAU

M. le Maire propose de garder les tarifs identiques à l'année 2015, soit :

• Part communale eau : 0.35 €/m<sup>3</sup>.

• Part communale assainissement : 0.35 €/m<sup>3</sup>.

• Part fixe pour le service de l'eau potable : 5 € par facture.

• Part fixe pour le service de l'assainissement : 5 € par facture.

Le conseil municipal décide de garder les tarifs 2016 identiques à ceux de 2015.

#### ■ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M 49

Dépenses et recettes de la sec-

tion de fonctionnement s'équilibrent à : 201 652.29 €.

**Dépenses et recettes de la section d'investissement** s'équilibrent à : 205 128.27 €.

Le conseil municipal approuve le budget eau et assainissement 2016.

#### ■ RENOUVELLEMENT BAIL LE SANGAR

Comme chaque année, il y a lieu de renouveler le bail du lac à l'association de pêche « le Sangar ».

Le conseil municipal décide de renouveler le bail du lac à l'association de pêche « le Sangar » pour 2016 au tarif 2015.

#### ■ NOM DE LA RÉGION

Le nom de la région sera définitivement adopté par décret avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Le Conseil Régional consulte les communes de la région sur ce nouveau nom.

Le conseil municipal propose LANGUEDOC avec 12 voix et 1 voix pour Terre d'Oc.

#### ■ AVAP (AIRE DE MISE EN VALEUR ARCHITECTURALE ET DU PATRIMOINE) CHÂTEAU DE MONTCALM

L'enquête publique étant terminée, le PLU approuvé, l'AVAP doit aussi être créée pour devenir une servitude du PLU. Une fois l'avis du conseil municipal de Vestric et Candiac formulé, les communes de Vauvert et Vergèze devront aussi délibérer.

Le conseil municipal accepte la création d'une AVAP dite du château de Montcalm.

#### ■ COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY VISTRE VIDOURLE : ATLAS CARTOGRAPHIQUE DES ZONES ET VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire accepte de modifier l'atlas cartographique des zones et voiries d'intérêt communautaire au titre du développement économique.



### SESSION DE MAI 1916

L'an 1916, le 28 Mai à 4 heures du soir, le conseil Municipal de Vestric s'est réuni sous la présidence de M. Falgairolle faisant fonction de maire.

**Présent :** Blanc.

**Absents :** Dumas, Arnaud, Bourrier, Valette, Coucol, Viala, Gros, Benoit. M. Blanc a été élu secrétaire.

La séance étant ouverte, le Maire soumet au conseil le compte de gestion du receveur.

#### Le conseil

Vu le compte rendu par M. Jalabert, receveur, vue les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant pour le compte de gestion de 1915 que pour les opérations complémentaires effectuées en 1916, considérant que toutes les opérations sont régulièrement faites, admet les recettes et les dépenses de la gestion 1915.

#### Savoir

Recettes : 14973.22

Dépenses : 10522.29

Fixe l'excédent de la recette à 4450.93.

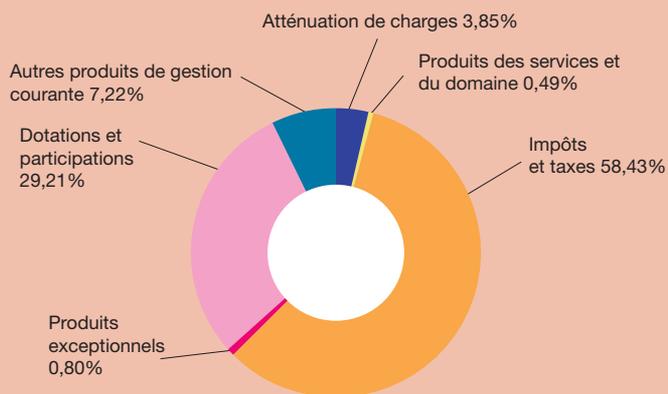
Le reliquat définitif de l'exercice 1914 étant de 8288.76. Le reliquat définitif de l'exercice 1915 est de 12739.69. Laquelle somme sera inscrite au budget additionnel de 1916.

#### Séance tenante

Le Maire dépose sur le bureau du conseil son compte administratif de 1915.

Le conseil examine le compte qui lui est présenté et déclare que toutes les opérations de recettes et de dépenses ont été régulièrement faites ; Il approuve le dit compte et fixe les recettes et les dépenses comme ci-dessus.

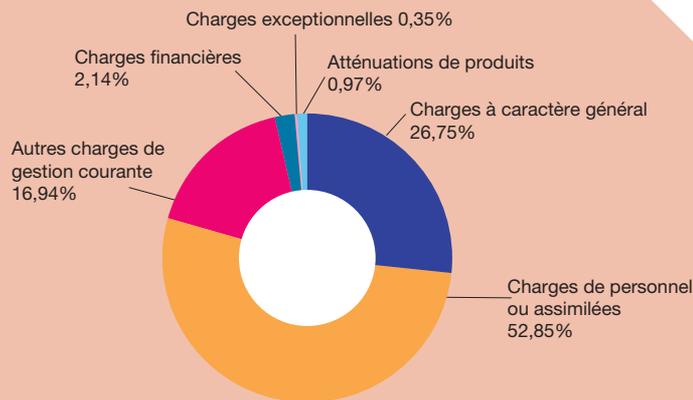
# LE BUDGET RÉALISÉ 2015



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

**Recettes : 940 505,20 €**

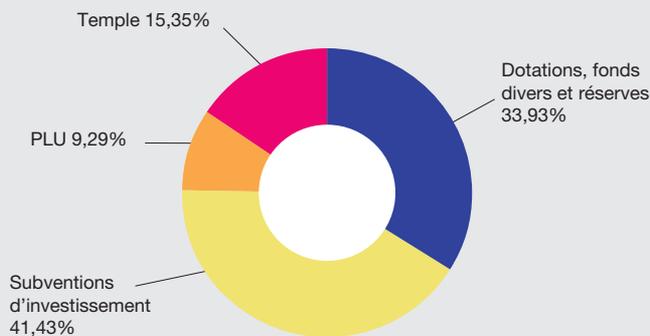
Atténuation de charges.....	36 186,01 €
Produits des services et du domaine .....	4 608,49 €
Impôts et taxes .....	549 550,69 €
Produits exceptionnels .....	7 409,16 €
Dotations et participations.....	274 784,20 €
Autres produits de gestion courante .....	67 966,65 €
<b>Total .....</b>	<b>940 505,20 €</b>



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

**Dépenses : 924 979,50 €**

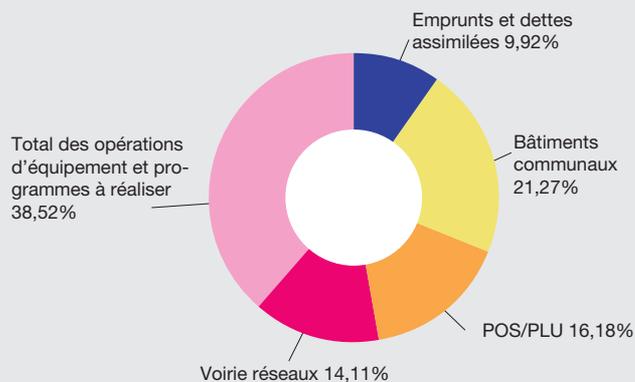
Charges à caractère général .....	247 438,46 €
Charges de personnel ou assimilées .....	488 938,18 €
Autres charges de gestion courante .....	156 618,80 €
Charges financières.....	19 825,65 €
Charges exceptionnelles .....	3 221,41 €
Atténuations de produits .....	8 937,00 €
<b>Total.....</b>	<b>924 979,50 €</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

**Recettes : 75 453,46 €**

Dotations, fonds divers et réserves .....	25 601,81 €
Subventions d'investissement .....	31 261,02 €
PLU .....	7 011,14 €
Temple .....	11 579,49 €
<b>Total .....</b>	<b>75 453,46 €</b>

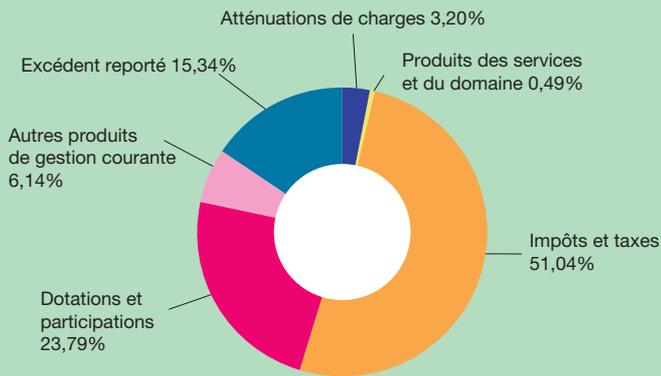


DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

**Dépenses : 183 959,28 €**

Emprunts et dettes assimilées .....	18 247,70 €
Bâtiments communaux .....	39 135,79 €
POS/PLU .....	29 766,47 €
Voirie réseaux .....	25 951,39 €
Total des opérations d'équipement et programmes à réaliser .....	70 857,93 €
<b>Total.....</b>	<b>183 959,28 €</b>

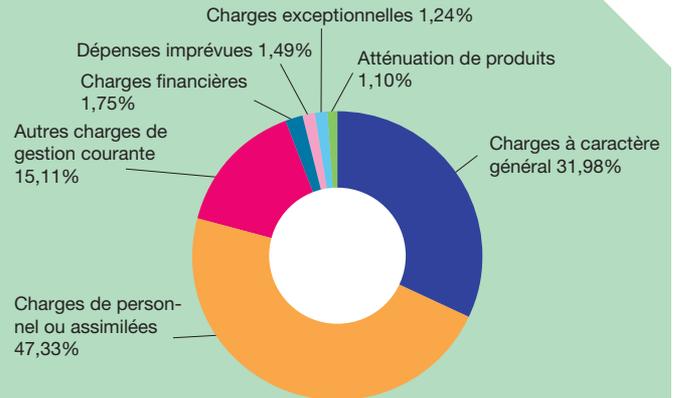
# LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2016



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016

**Recettes : 1 088 447,79 €**

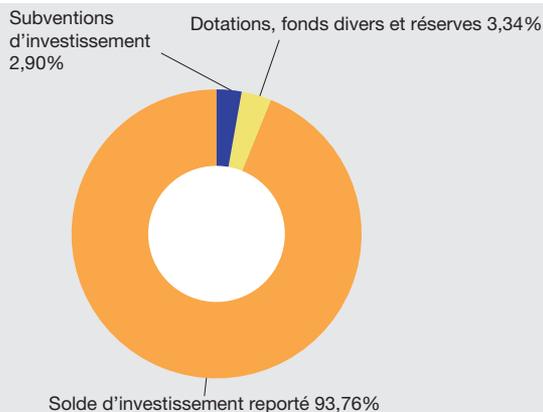
Atténuation de charges .....	35 000,00 €
Produits des services et du domaine .....	5 263,00 €
Impôts et taxes .....	556 674,04 €
Dotations et participations .....	257 110,22 €
Autres produits de gestion courante .....	67 000,00 €
Excédent reporté .....	167 400,53 €
<b>Total .....</b>	<b>1 088 447,79 €</b>



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016

**Dépenses : 1 088 447,79 €**

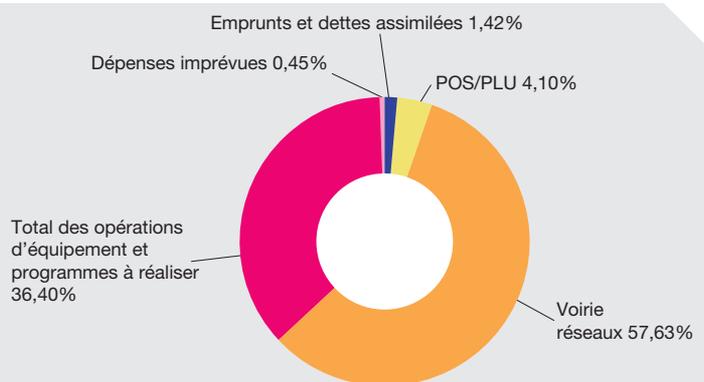
Charges à caractère général .....	348 800,00 €
Charges de personnel ou assimilées .....	516 313,00 €
Autres charges de gestion courante .....	164 907,42 €
Charges financières .....	19 015,09 €
Dépenses imprévues .....	13 912,28 €
Charges exceptionnelles .....	13 500,00 €
Atténuations de produits .....	12 000,00 €
<b>Total .....</b>	<b>1 088 447,79 €</b>



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

**Recettes : 1 348 867,06 €**

Subventions d'investissement .....	39 146,00 €
Dotations, fonds divers et réserves .....	45 000,00 €
Solde d'investissement reporté .....	1 264 721,06 €
<b>Total .....</b>	<b>1 348 867,06 €</b>



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

**Dépenses : 1 348 867,06 €**

Emprunts et dettes assimilées .....	19 058,26 €
POS/PLU .....	55 403,20 €
Voirie réseaux .....	777 315,00 €
Total des opérations d'équipement et programmes à réaliser .....	491 003,40 €
Dépenses imprévues .....	6 087,20 €
<b>Total .....</b>	<b>1 348 867,06 €</b>



# MATÉRIEL DE DÉSHÉRBAGE

Comme nous le relations dans le journal municipal du mois d'octobre, la commune a pris livraison début février d'un porte outil (motoculteur à avance hydraulique) composé de trois accessoires adaptables.

En présence de Mr le maire, des élus municipaux, du personnel communal et d'Isabelle Brunel représentant le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières ; la société Cévennes motoculture a fait une démonstration des divers appareils. Les agents communaux ont ensuite pris en main le porte outil afin de se familiariser.

L'association de ces équipements avec d'autres va nous permettre, d'ici la fin de l'année, de ne plus utiliser de pesticides sur la commune, et de tenir les engagements

sur le PAPPH (plan d'améliorations des pratiques phytosanitaires et horticoles) que nous avons pris auprès du Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières afin de préserver la nappe phréatique de la Vistrenque qui alimente notre commune.

Nous tenons à remercier Yan AUER, technicien du syndicat, qui nous a assisté dans le montage du dossier et nous a permis d'obtenir des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et du Conseil Départemental du Gard.

Nous joignons à notre journal, un livret offert par le Syndicat des Nappes, qui vous aidera à pratiquer un jardinage respectueux de notre ressource en eau et visant à la réduction des pesticides.

# SEGEP

ELECTRICITE GENERALE - NEUF ET RENOVATION  
CLIMATISATION REVERSIBLE  
CHAUFFE-EAU SOLAIRE / THERMODYNAMIQUE  
POMPE A CHALEUR AIR/EAU  
PHOTOVOLTAIQUE

Etude - Installation - Dépannage

04 66 88 38 95

Rue du Candiac - 30600 VAUVERT - npeytavin@sepeg.fr

Livraison de repas à domicile

Salad'elle  
Une cuisine saine et savoureuse  
tous les jours de la semaine

06 87 83 85 29 [www.saladelle.com](http://www.saladelle.com)



## RÉNOVATION DES ARÈNES

C'est durant la période hivernale que les employés municipaux, aidés par l'entreprise de Guillaume SANCHEZ, ont changé toutes les planches et marchepieds du pourtour des arènes. Après plus de vingt années de service, elles méritaient un lifting total. La sécurité des hommes et des spectateurs n'était plus assurée.

En attente de la subvention de notre député, les arènes pourront ouvrir pour la saison 2016 qui sera riche en événements :

Présélections des vaches, course du trophée le vendredi 20 mai, les trente ans du club taurin et la fête votive.

## ACHAT OU VENTE D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE : NOUVELLES RÈGLES

Vendre ou acquérir un animal n'est pas un acte anodin. Trop d'abus et de maltraitements sont constatés. Votre chienne ou votre chatte a eu une portée et vous envisagez de vendre au moins un chaton ou un chiot dans l'année, vous êtes considéré comme éleveur.

### Vous devez :

- vous déclarer à la chambre d'agriculture pour obtenir un numéro SIREN (dispositions particulières consultables sur [www.scc.asso.fr](http://www.scc.asso.fr) ou [www.loof.asso.fr](http://www.loof.asso.fr) si vos animaux sont inscrits au livre généalogique) ;
- à partir de deux portées par an et par foyer fiscal, faire une déclaration d'activité à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et suivre la formation obligatoire relative aux activités en lien avec des animaux domestiques.

Si la vente est proposée par une annonce, celle-ci doit préciser : le numéro de SIREN ; l'âge de l'animal ou des animaux cédés ainsi que la taille de la portée ; son immatriculation ou celle de sa mère ; l'inscription ou non à un livre généalogique.

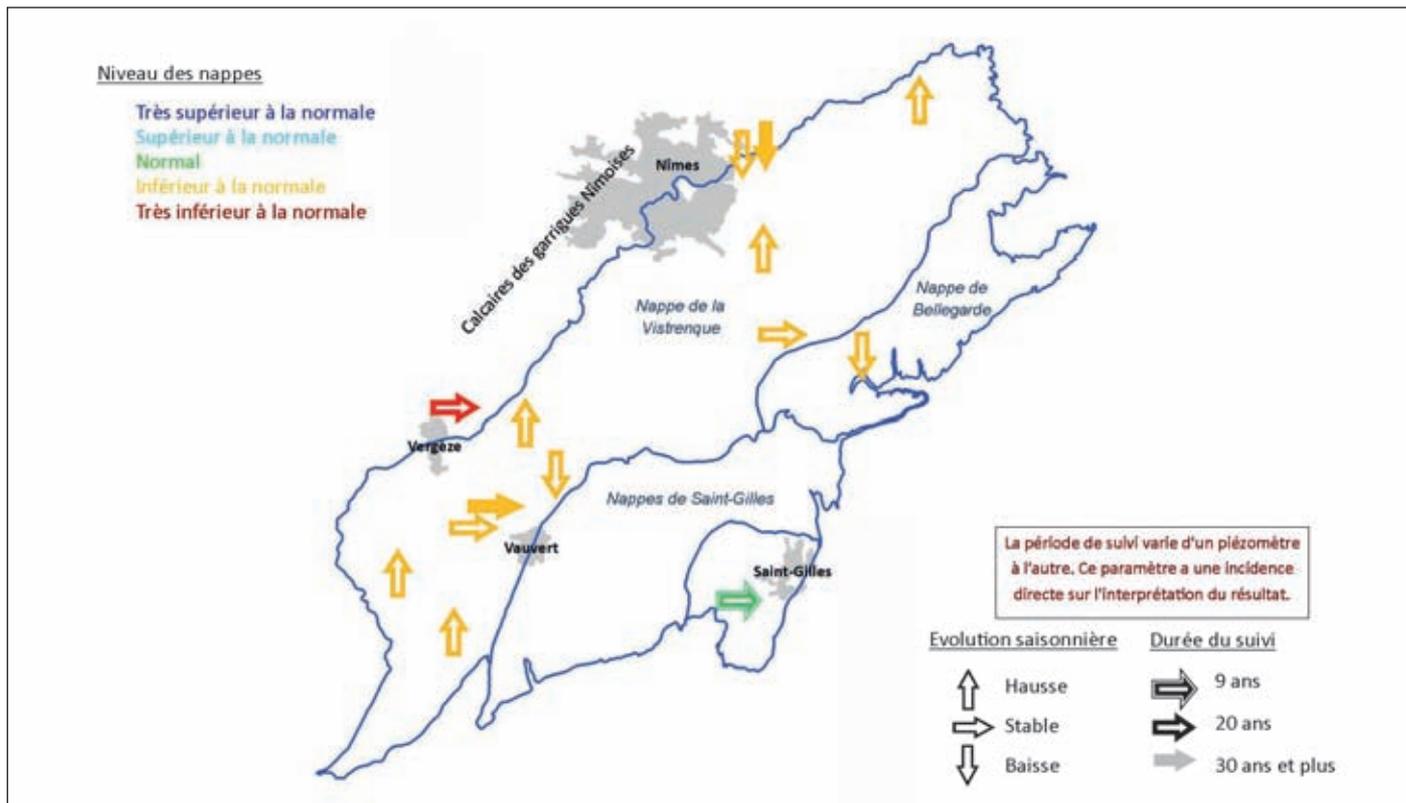
Le chaton ou le chiot vendu ou donné doit être âgé d'au moins 8 semaines et être identifié. Le vendeur doit remettre à l'acheteur :

- Le document d'identification de l'animal,
- Un certificat vétérinaire attestant de la bonne santé de l'animal,
- Une attestation de cession,
- Un document d'information décrivant les caractéristiques et les besoins de l'animal.

**Le non-respect de ces différentes mesures peut faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à 7 500 € d'amende. Les ventes, dès le premier animal vendu, sont soumises à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices non commerciaux et doivent être déclarées.**

# BULLETIN DE SITUATION DES NAP- PES : SITUATION AU 1<sup>er</sup> MARS 2016

10



Le mois de janvier a été peu arrosé avec un cumul compris entre 10 et 30 mm. Le mois de février a été davantage arrosé avec notamment un épisode pluvieux fin février qui a généré une hausse généralisée des niveaux des nappes.

Le niveau des nappes sera comparé

au niveau de l'année 2015, mais aussi aux niveaux des années 2007 et 2012 dont l'hiver et le printemps comptent parmi les plus secs sur notre territoire depuis 20 ans.

### ■ NAPPE DE LA VISTRENQUE

Dans le secteur central, au Mas Faget, le niveau reste stable sur la pé-

riode. Il est inférieur de 85 cm à celui enregistré à la même date en 2015 et comparable à celui de 2007. La situation est inférieure aux moyennes inter-annuelles.

Vers Nîmes et Caissargues, le niveau baisse lentement sur la période et remonte fin février à la faveur des

**alarmes premium**

SYSTÈMES D'ALARMES  
VIDÉO-SURVEILLANCE  
SERVICES

04.66.53.50.34 [alarmes-premium.fr](http://alarmes-premium.fr)

ZAC CANTE CIGALE RN 113 30600 VESTRIC ET CANDIAC

Une faim de loup ?

SUR PLACE A EMPORTER

**MACQ BROCHE**

Pizza · Grill · Salade · Pâtisserie

**2 pizzas à emporter achetées  
la 3<sup>ème</sup> offerte**

RN 113 - Zac Cante Cigale - 30600 Vestric et Candiac  
04 66 51 56 76 - 07 84 09 27 71 - [aumacqbroche@orange.fr](mailto:aumacqbroche@orange.fr)

pluies. Au final entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars, il augmente de 10 cm.

Le niveau est inférieur de 55 cm à celui du 1<sup>er</sup> mars 2015 mais reste supérieur de 75 cm à celui du 1<sup>er</sup> mars 2007. La situation est inférieure aux moyennes inter-annuelles.

Dans le secteur le plus aval, au sud du Cailar, les pluies du mois de février ont permis de soutenir le niveau qui augmente de 10 cm sur la période. Il est inférieur de 30 cm à celui du 1<sup>er</sup> mars 2015 (comparable à celui de 2012), et inférieur également aux moyennes-interannuelles.

### ■ ZONES D'ALIMENTATION

Dans les zones d'alimentation de la nappe, tous les secteurs enregistrent

une baisse en janvier. Les pluies de février ont eu une efficacité hétérogène selon les secteurs. C'est sur les Costières dans le secteur de Garons que la recharge est la plus marquée.

- Dans le secteur de Vergèze, où les calcaires se remplissent et se vidangent rapidement, les pluies de février ont permis de restaurer le niveau de début janvier. Le niveau est inférieur de 1,80 m à celui observé l'an dernier le 1<sup>er</sup> mars. La situation est très inférieure aux normales. Depuis le début du suivi des niveaux sur ce forage (en 1995), seules deux années ont enregistré un niveau plus bas, le 1<sup>er</sup> mars : 2012 et 2013.

A Uchaud, le niveau s'élève en février pour retrouver celui de début janvier.

Il est inférieur d'un mètre à celui du 1<sup>er</sup> mars 2015 et inférieur à la moyenne inter-annuelle.

### ■ CONCLUSION

Le cumul des précipitations survenues depuis le mois de septembre est trop faible pour générer une recharge significative des nappes, aussi les nappes abordent le printemps dans une situation globalement déficitaire. Le secteur le plus déficitaire est celui des calcaires à Vergèze. Seul le secteur de Saint-Gilles enregistre un niveau proche des normales.

Le niveau des nappes tend vers les niveaux bas observés en fin d'hiver 2007 ou 2012. Des précipitations printanières sont nécessaires pour permettre d'aborder l'été sereinement.

## RECTIFICATIF

Suite à l'article, paru le 22 mars dans le journal local, concernant le classement du château d'eau de Vestric qui alimente le village. Il a été classé en captage prioritaire, mais il y a eu une erreur sur sa situation géographique.

Il s'agissait des forages qui alimentent la ville de Vauvert dont une partie se trouve sur la commune, au sud, à hauteur du château de Candiac. L'information nous a été communiquée par le Syndicat des Nappes Vistrenque et Costières.

**Donc aucune inquiétude sur notre alimentation en eau potable !**

## infos utiles

Depuis le 29 février 2016, le restaurant la Salamandre à une nouvelle propriétaire.

Cathy et Sylvain, vous proposent une cuisine du marché, à partir de 13€ le menu complet, différentes formules sont possibles, ainsi qu'une carte pour les amateurs de viandes ou poissons grillés, mais aussi bruschetta aux tomates fraîches et hamburger maison... Le restaurant est ouvert du lundi au samedi midi et possibilité de réservation pour le soir. Prochainement nous aimerions proposer une soirée mensuelle gourmande à thème. Au plaisir de vous recevoir bientôt.

**Z.A de l'avenir 30600 VESTRIC ET CANDIAC**  
tel : 04 66 80 27 40

**Bar Tabac de "l'Avenir"**  
Chez Nathalie & Alain  
**04 66 71 22 73**

VESTRIC

**Cereg**  
CABINET D'ETUDES POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS GENERAUX

Siège Social : 7, av. de la Fontanisse - Pôle Actif  
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX  
Tél: 04.66.04.70.60

Agence Cévennes : Im. Le Liner - 1655 Ch de Trespeaux  
30100 ALES  
Tél: 04.66.56.67.60

Agence Vallée du Rhône : 176, av. Roger Salengro  
30200 BAGNOLS/CEZE  
Tél: 04.66.39.02.65

Agence Alpes du sud : 49, Allée des Platanes  
26170 BUIS LES BARONNIES

www.cereg.com



## CARNAVAL

Contrairement aux années précédentes, c'est à la date prévue et par un bel après-midi printanier que le carnaval s'est déroulé le samedi 19 mars.

Le cortège est parti du jardin d'enfants, rue Carrière du Moulin, pour un défilé coloré dans les rues du village au rythme d'une sono hésitante, mais animé par les batailles de confettis réunissant les petits et les grands.

La parade s'est acheminée jusqu'aux arènes où le carmentran, confectionné par le Centre de Loisirs et représentant la grenouille : emblème de Vestric, fut brûlé.

Le beau temps le permettant, le goûter fut distribué aux enfants sur la Place des Arènes par les « fantômettes » de la commission festivités. Merci aux animateurs du Centre de loisirs pour leur collaboration artistique.



13



## FUTUR PARC

La commune possède un terrain situé à l'ouest du village jouxtant le lotissement de La Licorne, suite au plan de prévention du risque inondation celui-ci a été classé en aléas forts par les services de l'état.

La municipalité a décidé de créer un parc sur 1,5 hectare de superficie sur une période de deux à trois ans.

Dans un premier temps, une vingtaine d'arbres de diverses essences ont été plantés : micocoulier, saule pleureur, frêne, platane, mûrier blanc, mûrier platane, pin parasol, tilleul, sophora, méliá. Un cheminement piétonnier, des jeux pour enfants, des bancs, une aire de stationnement ainsi que d'autres arbres et arbustes viendront compléter cet endroit paysagé qui d'ici quelques temps offrira un lieu de promenade qui nous l'espérons sera très apprécié des Vestriçois. Dans le



même temps, nous avons également planté une quinzaine d'arbres, de différentes variétés, à l'étang. En remplacement, de vieux saules et peupliers montrant quelques signes de vieillesse que l'on a dû abattre pour la sécurité des pêcheurs et promeneurs.

# BIBLIOTHÈQUE

**Pour les nouveaux vestricois nous tenons à préciser que : l'accès à la bibliothèque du village est gratuit.**

Nous essayons dans la mesure du possible de vous trouver de nouveaux livres qui peuvent plaire à notre public.

Le bibliobus passe tous les trois mois environ et dans ce cas les choix sont plus éclectiques ; ces choix ne grèvent pas le budget de la Mairie.

Après midi conte :

L'après midi initialement prévue le 23 mars a été reportée, notre conteuse ayant dû être hospitalisée ; nous lui souhaitons une bonne convalescence. Ce n'est que partie remise, nous vous avertirons suffisamment tôt dès que la nouvelle date sera définie.

## De nouveau, nous avons trouvé des livres devant la bibliothèque.

Nous sommes au regret d'informer les aimables personnes, je n'en doute pas très bien attentionnées, qu'il est inutile de laisser des sacs devant la porte.

## Nous tenons à vous rappeler que :

Le local est petit et nous ne pouvons les stocker.

Les laisser dehors aux intempéries n'est pas une bonne solution, ils risquent de se détériorer.

Ces sacs malheureusement partiront à la déchetterie.

Vous pouvez venir aux heures ouvra-

bles de la bibliothèque et nous verrons s'il est possible de récupérer un ou deux livres.

## RAPPEL

Durant les vacances scolaires la bibliothèque sera ouverte le jeudi de 15h00 à 17h00.

Prenez vos précautions la bibliothèque sera fermée du 22 avril au 8 mai 2016 réouverture le 11 mai 2016.

## Vous voulez emprunter un livre, un CD ?

### Deux possibilités :

- Consultez les collections sur le catalogue en ligne de la DLL (Bibliothèque du Gard). En quelques clics vous connaîtrez la disponibilité du document puis venez à la bibliothèque pour que je puisse vous le réserver en me donnant les références.

Le site [www.biblio.gard.fr](http://www.biblio.gard.fr)

- Venez directement à la bibliothèque et je me ferai un plaisir de faire le nécessaire.

Notre adresse ayant été piratée et la « gmail » ne pouvant faire le nécessaire une nouvelle adresse a été créée.

## Pour vos courriels à la bibliothèque

[biblio.vestricetcandiac@orange.fr](mailto:biblio.vestricetcandiac@orange.fr)

## HORAIRES

**Mercredi** 15h00 / 17h00

**Jeudi** 15h30 / 17h00



Rappel de 14h00 à 15h30 réservé à l'école Maternelle

**Vendredi de 10h00 / 11h30**

Durant les vacances scolaires la bibliothèque sera ouverte le jeudi de 15h00 à 17h00.

Martine TULLIO Bénévole

**Le Rond-Point du TISSU**  
 RN113, 30600 VESTRIC  
 04 66 71 31 61  
 Du mardi au samedi  
 10-12H • 14H30-19H  
 Confection, Ameublement, Voilage, Patch, Mercerie, Mousse, Laine...

**Garage Thierry PEREZ**  
 SERVICE ET QUALITÉ AVANT TOUT  
 Mécanique - Carrosserie - Climatisation  
 Vente de véhicules neufs et occasions  
 ZA, rue de l'Avenir - Vestric - Tél 04 66 71 15 74

## LES ASSISTANTES MATERNELLES

**Rosario Herrero :**  
8 clos de l'Aire - 04 66 71 23 33

**Lutétia Durand :**  
Rue des Tamaris  
06 33 16 69 08  
lutetia.michaud@hotmail.fr

**Sylvie Pastor :**  
5 rue des Platanes  
07 86 15 98 22 / 09 63 28 23 04

**Martine Proulhac :**  
3 impasse Jean Moulin  
04 66 71 02 57 / 06 60 99 61 32

**Christelle Lagny :**  
8, av. Charles de Gaulle  
04 66 71 09 32 / 06 31 97 22 22

**Sandrine Garcia :**  
1 rue du Temple - 04 66 71 38 20

**Carine Gimeno :**  
1 rue des Oliviers  
04 66 35 43 23 / 06 72 20 70 02

**Johanna Cabanel :**  
12 Camp de l'aire - 04 66 51 88 03  
06 78 19 50 12 - j.cabanel@yahoo.fr

**Christine Pascal :**  
5 rue des Florentines - 04 66 71 19 51  
est en « indisponibilité » du 1<sup>er</sup>/06/2015  
au 18/05/2016

**Virginie Robin :**  
6 rue de la Licorne - 04 66 93 41 86  
06 13 45 20 81 - Facebook : Bambinious

**Gaëlle Michaud :**  
4 rue de la Source - 04 66 62 13 03  
06 30 75 05 90

**Laurence Sturmer :**  
En indisponibilité jusqu'au 14 mai 2016.

# GROUPE SCOLAIRE MONTCALM



## ■ INSCRIPTIONS POUR 2015 - 2016

Les admissions des nouveaux élèves pour septembre seront prises du lundi 2 au vendredi 27 Mai.

- D'abord aller inscrire les enfants en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de résidence.

- Ensuite prendre rendez-vous avec l'école concernée. Un élève ne sera pas admis à l'école s'il n'a pas été inscrit en mairie.

Veillez venir au rendez-vous à l'école avec le certificat d'inscription délivré en mairie, une photocopie du livret de famille à la page des parents,

une photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations et une photocopie d'un justificatif de domicile, merci.

## ■ ÉCOLE MATERNELLE :

L'entretien prend environ 1/2h.

**Rappel :** sont admis les enfants nés en 2013, 2012 et 2011.

Téléphone : **04 66 71 43 30.**

## ■ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE :

L'inscription pour le passage au CP des élèves qui sont actuellement en GS n'étant pas automatique, il faut prendre rendez-vous pour eux comme pour tous les autres nouveaux élèves. Téléphone : **04 66 71 57 79.**

15

**QUALIGAZ**

Entretien - Dépannage - Gaz

5 bis rue Dhuoda • 30900 NÎMES • Tél. : 04 66 84 37 73  
Fax : 04 66 84 37 36 • info@qualigaz.fr • www.qualigaz.fr

**CARROSSERIE DEMELLO**

Dépannage  
Tôlerie  
Peinture

Tél. 04 66 71 14 39  
ZI les Rhodes - VESTRIC & CANDIAC

# CLASSE DE NEIGE

16



**M**ais où étaient donc passés tous les enfants de la commune âgés de 7 à 11 ans durant la semaine du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 ?

Quelle explication satisfaisante donner au fait qu'on n'ait croisé aucun dans les rues de Vestric & Candiac cette semaine-là ? Quel sortilège ont-ils subi ?

Ont-ils été enlevés et conduits hors des murs de la ville par un facétieux et mystérieux joueur de flûte ?

Non ! Fort heureusement rien de fâcheux ne leur est arrivé ! Bien au contraire ! Ils ont tout simplement pris la poudre d'escampette et sont tous partis s'essayer aux joies de la glisse.

En effet, leurs enseignants de l'école élémentaire Montcalm avaient organisé pour eux une classe de neige à Serre Chevalier. C'est donc la joie au cœur (et une petite larme au coin des yeux tout de même...) qu'ils sont montés dans le car à destination des Hautes Alpes.

En vérité, non pas un mais deux cars ! Deux cars ont été nécessaires pour charger les 100 participants à ce voyage : élèves, parents accompagnateurs et équipe enseignante.

## Au programme de cette petite semaine :

découverte de la vie traditionnelle en milieu montagnard à travers la visite d'un petit musée riche et pittoresque que partage et fait vivre une véritable passionnée, luge et jeux de neige (avec lancers de boules sur cibles vivantes autorisés... évidemment), rallye-photos à la découverte des rues du village, randonnée dans la montagne chaussés de raquettes (excursion qui n'a hélas pas permis de rencontre avec un Dahu ...) et surtout séances de ski avec des moniteurs de l'ESF.

L'incontournable boum de fin de semaine a été une grande réussite et a vu se trémousser tous les petits et presque tous les grands.

Vendredi 1<sup>er</sup> avril, à 19h30, c'est avec des étoiles dans les yeux et des souvenirs en tête que les enfants sont descendus des cars. Certes ravis de retrouver maman et papa mais également très heureux d'avoir vécu cette expérience qui les marquera inévitablement et durablement.

*Geneviève Manchon*

**F@U AUTO**  
Julien MONTEIL  
04 66 80 47 24  
06 12 56 53 54  
Achat et vente de véhicules d'occasion

**VERANDASUD...**  
Clément GARULO & Freddy HUE  
Tél: 06 80 66 30 74 - 06 08 05 71 96  
Fabricants - Installateurs

Menuiserie - Aluminium & PVC  
Portes de garage-Portail de clôtures  
Volets roulants & battants  
Stores intérieur extérieur  
Moustiquaires - Grilles magasin

Bureau: 04 66 71 36 12 - Email: verandasud@outlook.fr  
Z.I. de Vestric - Route d'Uchaud - 30600 Vestric et Candiac

# CLUB TAURIN LA BOUVINO



## ■ SAISON 2016 DU CLUB TAURIN PAUL RICARD

### L'assemblée générale du club taurin du 6 février 2016 a vu le bureau reconduit, à une exception près :

Président .....Serge SASTRE  
 Vice président..... Yoann GAYRAUD  
 Secrétaire .....Aimerick BORG  
 Secrétaire adjoint.....Sandrine PAULIN  
 Trésorier.....Olivier DUVERGER  
 Trésorier adjoint..... Guillaume SANCHEZ

Henri SCHUDZE a souhaité se retirer du bureau. Il reste dans le conseil d'administration. Le club et tous ses membres le remercient pour l'aide si précieuse qu'il a apporté. L'assemblée générale a été l'occasion de présenter le nouveau logo du club reproduit ci-contre.

C'est aussi, et surtout, l'occasion de présenter le programme de la saison 2016 :

**Le dimanche 17 avril**, en association avec la commission festivités de la mairie, le club organise une journée « Terroir et Camargue ».

Il est à noter que les « jeunes » du MJV organisent une journée le samedi 16 avril, avec un entraînement d'abrivado. Week-end animé en perspective.

### Pour la journée du 17 avril, il est prévu :

- Une transhumance de moutons à 10h, des près de Vestric jusqu'aux arènes ;
- Un entraînement d'abrivado de 11h à 12h, et de 17h à 18h ;
- Un marché tout au long de la journée (charcuterie, vin, huile, vêtements, sellerie,...) ;
- Une buvette sera tenue par le club taurin ;
- Possibilité de restauration sur place avec un menu :

assiette de charcuterie, grillade d'agneau, dessert. Le prix du repas est de 14€ à réserver avec un chèque auprès du club (06 84 80 80 88) et en mairie (04 66 71 11 58).

### Les 28 et 29 mai : le club fête ses 30 ans lors de la fête du printemps.

#### Samedi 28 mai :

- Midi : Abrivado de la manade Aubanel ;
- 16h : Course de Ligue avec les taureaux des manades : La Clapière, Nicollin, St Pierre ;
- Après la course : bandido de 30 taureaux de la manade Aubanel.

#### Dimanche 29 mai :

- 11h : Concours d'abrivado, trophée Guy Jaussoin Avec les manades : Martini, Aubanel, Clément et Robert Michel / Remise du trophée sur la place des arènes ;
- 16h : Course de l'avenir avec les taureaux : ROUMANIS de Robert Michel - NOE de Pagès - TRITON de Aubanel - POULIDET de Cuillé - BARCARIN de Martini - CUPIDON de Cavallini ;
- Après la course Concours de bandido, trophée Michel Bonnifay. Avec les manades : Martini, Aubanel, Clément et Robert Michel / Remise du trophée sur la place des arènes.

**Le dimanche 26 juin** : grande GASE à l'étang de Vestric. Avec les manades : Clément, Martini, Leron, Caysac.

Toutes les commandes sont passées, y compris le soleil, il ne reste plus qu'à dérouler ce programme de festivités taurines. Amis vestriçois, marquez ces dates dans vos agendas !

## OLD FROGS

La saison bat actuellement son plein, avec son lot de victoires et de défaites chaque Vendredi soir. La 3<sup>ème</sup> mi-temps permet au groupe de se retrouver dans un moment convivial apprécié de Tous.

La fin de saison est bien remplie, et se clôturera le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par son Assemblée Générale.

A noter le moment fort de la saison, notre Tournoi, le samedi 7 Mai 2016, qui accueillera 10 équipes, qui tenteront de succéder à l'équipe des

Pieds Carrés de Nîmes, vainqueurs de l'édition 2015.

Football, Apéro, Paella et musique seront au rendez vous pour cette journée festive, alors n'hésitez pas à venir.

Afin de préparer la saison prochaine, nous sommes prêts à accueillir des joueurs motivés par le Football et la convivialité, âgés de plus de 35 ans.

### Personne à contacter :

Maxime Karmann - 06.26.76.82.01



*Debout de gauche à droite : Guillaume Frey, Cédric Legoff, Christophe Mercier, Bernard Augustin, Maxime Karmann, Fred Calia, Alexis Guieysse, J-C Ortega*

*Assis de gauche à droite : Julien Lucio, Florent Catalano, Sébastien Garzo, José Fajardo, Jacques Boulet.*

# LE MJV

## Le MJV lance ses premières manifestations pour 2016.

Après une première année bien remplie (comme cela a pu être abordé lors de l'assemblée générale en janvier), le MJV attaque de plus belle 2016, à commencer par 2 événements proches :

**■ CE SAMEDI 16 AVRIL**, journée complète : le matin tournoi de foot au stade municipal (sur inscription) avec buvette et restauration sur place. En fin d'après-midi (17h) entraînement d'abridado au cœur du village avec la Manade Devaux suivi d'une soirée (début à 18h) animée par les djs Jérémie C.AKA et Andreo, qui sera l'occasion de fêter la première année d'existence de l'association (Entrée gratuite, buvette et restauration sur place) !

**■ SAMEDI 21 MAI**, l'association organise à la manade MARTINI, entre Gallician et Franquevaux, une bandido

en pays suivie d'une soirée.

**Au vue de son succès l'année passée, le taureau à la broche sera renouvelé cette année encore.**

La date restant encore à définir, nous reviendrons prochainement vers vous pour toutes les informations nécessaires.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses à l'occasion de ces manifestations qui seront une fois de plus l'occasion de profiter des beaux jours du printemps dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

*L'équipe du MJV*



## CLUB « DÉTENTE ET AMITIÉS »

Le samedi 17 février s'est tenue notre Assemblée Générale en présence de Monsieur le Maire et de l'adjoint aux Festivités et de nombreux adhérents.

Le rapport financier et le rapport moral, présentés par le trésorier et la présidente, ont été adoptés à l'unanimité par les adhérents.

Pour entrer au conseil d'administration, une seule candidature : Mme Ginette GAISSAD. Elle a été acceptée par tous les adhérents.

Jeanne-Marie KEYSER a annoncé qu'elle ne se représentait pas au poste de Présidente, mais qu'elle désirait rester au bureau du Club.

### Le lundi 29 février, le Conseil d'Administration s'est réuni afin d'élire un nouveau bureau :

- Président : Patrick OTENDE
- Vice-Présidente : Simone ROSELLINI
- Trésorière : Jeanne-Marie KEYSER
- Trésorière adjointe : Marie-France ARNAUD
- Secrétaire : Jeannine GONDRALE
- Secrétaire adjointe : Ginette GAISSAD

Nous tenons à remercier et féliciter Jeanne-Marie KEYSER pour tout ce qu'elle a apporté au club et pour le bon déroulement de toutes les activités durant ses 8 années, Merci pour tout.

Egalement Merci à Simone INZELRAC pour toute l'aide

et le soutien qu'elle a apporté au club.

### Les prochaines activités de notre club pour les mois à venir en plus des concours de belote, rami et mini-loto du mardi :

- Samedi 9 avril à 18 H à la salle polyvalente « Grand loto du printemps »
- Mardi 19 avril : sortie à la Grotte CHAUVET
- Courant mai : vente des oreillettes au siège du club (cour Gabian).

Notre club Détente et Amitiés fait partie de la Fédération Génération Mouvement des Aînés Ruraux du Gard. De ce fait, notre club est ouvert à toutes et à tous, sans distinction d'âge. Nos activités sont assez diverses pour nos adhérents : belote, rami, mini-loto, 3 voyages d'une journée par an, repas, goûters et fêtes des anniversaires composent l'essentiel de nos divertissements. Sans oublier notre chorale « Li Cigaloum » qui cherche des voix d'hommes. Les répétitions de la chorale se font tous les mercredis après-midi et une fois par mois « prestation » dans les maisons de retraite. Toutes les activités se font le mardi après-midi au siège du club.

Si vous désirez être adhérents au club, c'est avec grand plaisir que nous vous recevrons.

*Le Président, Patrick OTENDE*

# TRI SÉLECTIF

## BAC JAUNE

EN VRAC vides de leur contenu avec les bouchons, agitateurs ou compactés

**PAS DE SAC DANS LE BAC**

Emballages métalliques

**UNIQUEMENT** Bouteilles et flacons en plastique

Briques alimentaires et cartonnettes

## COLONNE PAPIERS

Journaux

Revues - Magazines

Papiers, livres, cahiers, enveloppes

## COMPOSTEUR

Déchets de cuisine (restes de repas, épluchures, marc de café, sachet de tisane...) et déchets de jardin (tonte, feuilles...)

Des composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes moyennant une participation de 10€

## COLONNE VERRE

Sans bouchons, couvercles, capsules et vides de leur contenu

Bouteilles, bocaux, pots, flacons en verre

En SAC dans les bacs verts, les déchets non recyclables

Barquettes en plastique ou en polystyrène

Boîte à pizza souillée

Couche

Vaisselle cassée

Pots, assiettes, couvercles, sachets, films plastique

Carton brun à déposer en Déchetterie

Un doute ?  
Je jette dans le bac vert :

Attention au Point Vert !  
Il ne veut pas dire que l'emballage est recyclable.

Retrouvez le guide de tri interactif sur le site internet : [www.c2c-rhone-vestric-vidourle.fr](http://www.c2c-rhone-vestric-vidourle.fr)

Pour toute information, contactez le service environnement au 04-66-35-55-55

Malgré plusieurs rappels, nous déplorons que de nombreuses poubelles restent à demeure sur la voie publique.

Nous vous rappelons que les poubelles doivent être sorties la veille du ramassage après 18 heures et rentrées après la collecte.

Elles ne doivent pas rester en permanence sur les trottoirs où elles occasionnent une gêne pour les piétons, les poussettes et les personnes à mobilité réduite ; mais aussi des nuisances visuelles et olfactives pour le voisinage.

Si vous êtes dans l'impossibilité de stocker les bacs par manque de

place, vous pouvez contacter le Service Environnement de la CCRV (04.66.35.55.55) qui vous proposera d'échanger gratuitement vos containers contre de petites poubelles d'appartement. Pour les locataires, cette démarche doit être effectuée par le propriétaire du logement. Nous vous rappelons qu'un bac est attribué à un appartement ou une maison et non à une personne et qu'il doit rester en cas de déménagement.

**Dorénavant, tout administré ne respectant pas ces consignes se verra, dans un premier temps, sanctionné d'un avertissement. Puis d'une amende de 35 €, s'il ne tient pas compte de la première observation.**

**Encore trop de cartons bruns sont retrouvés dans les bacs jaunes. Attention : Ces cartons doivent être apportés en déchetterie.**

### SEULEMENT LES EMBALLAGES CARTONNÉS

- suremballage en carton
- boîtes en carton de céréales, gâteaux
- briques alimentaires
- cartons de lessive
- petits cartons ou protections en carton

• **Ne pas mettre :** cartons souillés ou gras, jetez les dans votre poubelle habituelle.

**UN DOUTE, JETEZ DANS VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES !**

# Numéros utiles

## RENSEIGNEMENTS

### ■ LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public

**Lundi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h30  
**Mardi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h30  
**Mercredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 16h30  
**Jeudi Fermeture**  
**Vendredi** : 9h00 à 11h30 et 14h30 à 17h00

### Secrétariat :

Tel : 04 66 71 11 58  
Fax : 04 66 71 27 60

### Adresse internet :

vestric@wanadoo.fr  
Site : www.vestric.fr

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

**Lundi** : 8h30 à 11h30  
**Mardi** : 8h30 à 11h30  
**Mercredi** : 9h30 à 11h30 et 14h30 à 16h30  
**Jeudi** : 9h30 à 11h30  
**Vendredi** : 15h15 à 17h30  
Téléphone et fax : 04 66 77 23 87

## LA DÉCHETTERIE

**Fermeture hebdomadaire** :  
le vendredi, dimanche et jours fériés.  
**Horaires d'ouverture** :  
du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30

## LA BIBLIOTHÈQUE

**Mercredi** : 15h00 - 17h00  
**Jeudi** : 15h30 - 17h00  
**Vendredi** : 10h00 - 11h30  
■ Et durant les congés scolaires...

**Jeudi** : 15h00 - 17h00

■ FERMÉE JUILLET & AOÛT

## LE CIMETIÈRE

Octobre à mars : 9h00 à 17h30

Avril à septembre : 9h00 à 18h00

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

■ Téléphone : 04 66 35 55 55

■ Site internet : www.ccrvv.com

## SÉCURITÉ - URGENCES

■ **POMPIERS** .....18  
■ **CENTRE MÉDICO-SOCIAL** .....04 66 73 10 50  
■ **SAMU** .....15  
■ **GENDARMERIE DE BERNIS** .....04 66 71 39 10  
■ **POLICE MUNICIPALE** .....04 66 71 73 51  
■ **POLICE INTERCOMMUNALE**.....04 66 53 25 51

## DIVERS

■ **SUEZ ENVIRONNEMENT** .....08 10 46 94 69  
■ **URGENCE SÉCURITÉ GAZ** .....0 800 47 33 33  
■ **URGENCE DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ** ...09 72 67 50 30  
■ **ORANGE** : dysfonctionnement réseau  
téléphonique fixe ..... 1015  
■ **ÉCOLES**  
Maternelle .....04 66 71 43 30  
Elémentaire .....04 66 71 57 79  
Restauration scolaire .....04 66 88 67 70  
■ **MÉDECIN**  
M. Roure .....04 66 71 66 79  
■ **DENTISTE**  
Mme Delage .....04 66 71 02 82  
■ **KINÉSITHÉRAPEUTE**  
Mme Dogat .....04 66 71 07 17  
■ **ORTHOPHONISTE**  
Mme Boissier .....04 66 71 31 79  
■ **INFIRMIÈRES**  
N.Colado et L.Michel .....04 66 51 97 50  
■ **CORRESPONDANT MIDI LIBRE**  
M. Fourcadier .....04 66 71 24 70